

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS



SUPREME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GENERAUX DU 33^{ème} ET DERNIER DEGRE DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE
SOUS LA VOUTE CELESTE PAR 43° 23'30" DE LATITUDE NORD ETA 6°20' 27" DE LONGITUDE EST AU GRAND MERIDIEN DE PARIS

ZENITH DE LYON

Décret : 02/D/6023

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté des Souverains Inspecteurs Généraux du 33^{ème} et dernier degré du Rite Ecossais Ancien Accepté composant le Suprême Conseil Uni du Rite.

Vu la saisine diligentée par le Très Sage Athirsata du Souverain Chapitre « **Le Foyer Ecossais** » en date du 23/03/2023.

Vu le dossier remis par le Souverain Chapitre « **Le Foyer Ecossais** », précisant, entre autre le parcours maçonnique du Frère **GIRAUDI** Alain qui est détenteur du 33^{ème} degré obtenu dans un Suprême Conseil reconnu par nous,

Vu les articles 49, 50 et 51 de notre Règle

Vu l'avis favorable du Suprême Conseil Uni réuni en Consultation Plénière le 25/03/2023

Avons décidé d'accepter que le Très Cher Frère **GIRAUDI Alain**, soit intégré au 18^{ème} degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté :

CHEVALIER ROSE CROIX.

Il sera inscrit au contrôle du Souverain Chapitre « **Le Foyer Ecossais** » sous N° 19.

Fait et donné en Consultation Plénière du Suprême Conseil, ce jour, le 25/03/2023.

LE TRES PUISSANT SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR



André SAGNARD

